

# Rapport de la mission « comité d'histoire de l'enseignement agricole »

**établi par Thierry Langouët,  
directeur de la mission d'appui à  
l'enseignement agricole de l'Institut Agro**

**Janvier 2024**

## Résumé

La mission vise à formuler des propositions au Directeur général de l'enseignement et de la recherche pour l'ancrage du comité d'histoire de l'enseignement agricole et l'organisation d'un centre de ressources de documents historiques. Une trentaine d'acteurs, notamment de l'enseignement agricole, ont été consultés. Le rapport rappelle la genèse (2015), les activités et productions du comité d'histoire de l'enseignement agricole ainsi que celle du centre de ressources historiques (Institut Agro Dijon), valorisées en partie par un espace dédié sur le site de Web de l'enseignement agricole (Chlorofil).

Un parangonnage a permis d'identifier les instances et productions d'autres Ministères ou opérateurs, y compris du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Sont rappelés le rapport remis par Edgar Leblanc en 2015 au Ministre de l'Agriculture et le projet d'arrêté « portant création d'un comité d'histoire de l'enseignement agricole » (annexe 1). En s'appuyant sur ce rapport de 2015, ce projet d'arrêté, non publié, et les consultations de la présente mission, plusieurs scénarios d'ancrage du comité sont proposés, plus ou moins institutionnels et plus ou moins ouverts au-delà de l'enseignement technique agricole.

Quel que soit le scénario retenu, des recommandations sont formulées pour la pérennisation du comité et du centre de ressources historiques. Notamment l'exigence d'installer une gouvernance plus formelle et unique pour l'histoire de l'enseignement agricole, pour la bonne efficacité de ses travaux et pour encourager et accompagner les établissements dans leurs initiatives en matière d'histoire de l'enseignement agricole. Mais également le besoin de désigner un opérateur national pour l'appui au comité et pour le renforcement des activités du centre de ressources, d'archivage et de valorisation- diffusion. La mise en œuvre de ces recommandations nécessiterait de facto une instruction ministérielle ainsi que la mobilisation de moyens humains et de fonctionnement.

## Table des matières

1.	Rappel de la mission.....	3
2.	Déroulement de la mission .....	3
1.	L'existant : .....	4
	Parangonnage.....	4
	L'existant en matière d'histoire de l'enseignement agricole .....	4
2.	Les attentes de l'institution précisées lors de l'audition du Directeur général de l'enseignement et de la recherche.....	5
3.	Les éléments saillants de la mission suite aux consultations d'acteurs.....	6
4.	Scénarios de formalisation et d'ancrage d'un comité de l' « histoire de l'enseignement agricole » .....	8
	Analyse des 5 scénarios.....	9
5.	Quel que soit le scénario retenu, quelques recommandations :.....	10
6.	En conclusion : .....	11
7.	Annexe 1 : Projet d'arrêté (2015), .....	12
8.	Annexe 2 : personnes consultées.....	15
9.	Annexe 3 : lettre de mission .....	16

## 1. Rappel de la mission

La lettre de mission du Directeur général de l'enseignement et de la recherche<sup>1</sup> concerne 2 axes principaux :

- **Des propositions d'ancrage du comité d'histoire de l'enseignement agricole**, créé « informellement » en 2015 avec l'accord de la DGER. Sa présidence a été confiée à Edgard Leblanc, Inspecteur général honoraire à la suite d'une mission qu'il a conduite à la demande du Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le FOLL. [Un rapport](#) et un projet d'arrêté (non publié, Annexe 1) ont alors été livrés.
- **L'organisation d'un centre de ressources (CDRH)** pour la préservation et la valorisation (*signalément*) des sources documentaires historiques de l'enseignement agricole.

## 2. Déroulement de la mission

Comme souhaité dans la lettre de mission, **la consultation** d'une trentaine d'acteurs divers a été réalisée (membres du comité, dont son président, cadres dirigeants de la DGER, Directrice générale de l'Institut Agro, Directeur de l'Institut Agro Dijon et le chef du service documentaire de cette école, inspection de l'enseignement agricole, représentants des fédérations ou associations des personnels de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur agricole, d'INRAE, la responsable de la mission des archives du MASA, la conseillère du Ministre MASA, l'Académie d'agriculture, le CGAAER). Le détail des personnes consultées est en annexe 2.

Le Directeur général et de la recherche a évidemment été **auditionné**.

Il est important d'indiquer qu'il ne s'agit pas pour la mission de récrire le rapport et le projet d'arrêté réalisés par Edgar Leblanc en 2015. Ce [rapport](#), en sus d'un bilan exhaustif des activités du comité, dressait un panorama exhaustif de l'existant en matière d'instances et de travaux sur l'histoire d'autres ministères ou opérateurs. Il formulait les nécessités de disposer d'un comité d'histoire de l'enseignement agricole (pourquoi ?), notamment eu égard à sa singularité, et proposait la manière de l'organiser (comment faire ?). Le projet d'arrêté concomitant à ce rapport (annexe 1) est également précis tant pour la composition de ce comité que pour ses objets.

Pour cette mission il s'agit davantage, 8 ans après celle confiée à Edgar Leblanc, d'actualiser certaines données (l'existant en interne et ailleurs) ainsi que les avis et intérêts d'acteurs de l'enseignement agricole et d'autres organismes pour l'histoire de l'enseignement agricole. Il s'est agi également d'entendre les avis et conseils de ces acteurs à des fins d'élaboration de scénarios d'ancrage de ce comité, d'organisation et de fixation d'objectifs à un centre de ressources historiques.

---

<sup>1</sup> Annex3 page 16

## 1. L'existant :

### Parangonnage

**Les Ministères des finances** (1987, IGPDE) et de la **transition écologique** (date ?) disposent de comités d'histoire, créés par arrêtés au Journal officiel, et de publications ([Pour Mémoire](#) pour le Ministère de la transition écologique)

**INRAE-CIRAD** disposent d'un comité et d'une mission ([Archorales](#)) conjoints d'histoire de la recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (2005), d'une revue (Archorales) et de témoignages en ligne.

**Le Ministère de l'Éducation nationale** a d'abord mis en œuvre une mission (décision ministérielle BOENJS) sur son histoire (1970), installée en 1977 à l'INRP (devenu l'Ifé) puis dans un laboratoire du CNRS (Lyon). Il publie différentes productions (notamment la revue en ligne « [histoire de l'éducation](#) ». Il organise des colloques. Récemment, le comité a été installé à l'hôtel à projets du campus Condorcet. Un appel à projet a été lancé, en 2023-2024 des professeurs du primaire et du secondaire vont travailler avec leurs élèves sur des archives locales, familiales, pour décrire l'histoire de leur établissement, ou de l'éducation dans un sens plus large.

**Le Ministère de l'agriculture** dispose d'un comité d'histoire de l'agriculture positionné à l'Académie de l'Agriculture (arrêté Ministère de l'agriculture de 1995, installé en 1996-97), présidé par le Ministre, le Vice-Président en étant le Président de l'Académie d'Agriculture. Ses travaux opérationnels sont conduits par [l'Association pour l'Etude de l'Histoire de l'Agriculture \(AEHA\)](#) présidée par une Directrice de recherche du CNRS (h). Plusieurs colloques (2 par an) sont organisés par cette association (vidéo-diffusés). Le comité et l'association s'appuient sur la vaste bibliothèque de l'Académie d'Agriculture (30 000 volumes concernant l'agriculture et les sociétés rurales), sur des archives imprimées et manuscrites ainsi que sur des archives orales (grands acteurs du monde rural du XXe siècle). Ce comité ne traite pas directement de l'histoire de l'enseignement agricole.

### L'existant en matière d'histoire de l'enseignement agricole

Après l'installation de la mission « histoire de l'enseignement agricole », son comité s'est réuni régulièrement. En sus des ouvrages ([Pour une histoire de l'enseignement agricole, dictionnaire de l'enseignement agricole](#)<sup>2</sup>) et textes qu'il a produits, le comité a fortement contribué à la structuration et à l'alimentation de l'espace « [histoire de l'enseignement agricole](#) » de [Chlorofil](#)<sup>3</sup> élaboré par les équipes d'Eduter Ingénierie de l'Institut Agro Dijon (développement, alimentation...). Ce site intègre également des [témoignages, des portraits](#), une [bibliographie](#) (dont des [thèses](#)) ainsi que les trois ouvrages produits pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire de de l'enseignement agricole (versions numérisées en accès libre, édités par Educagri Editions), etc. Il est également alimenté par le chef du service documentaire (Médiadoc) de l'Institut Agro Dijon. Un premier travail d'archivage des documents présents à l'Institut Agro Dijon a également été réalisé par Médiadoc, notamment ceux de l'ex- Institut de Recherches et d'Applications Pédagogiques (INRAP) et de l'ex-Institut National de Promotion Supérieure Agricole (INPSA). Ces documents ont été complétés par des déversements divers (membres

---

<sup>2</sup> Edités par [Educagri Editions, maison d'édition de l'enseignement agricole](#), composante d'Eduter/Institut Agro Dijon.

<sup>3</sup> Espace très bien référencé, il apparaît dans la première page d'une recherche réalisée via 2 moteurs de recherche

de l'association Mémorap<sup>4</sup>, membres du comité). Sur les 36 mètres linéaires stockés, 6 ont déjà été triés et classés par un archiviste stagiaire au cours d'une mission de 6 mois en 2016. Un colloque a été organisé et animé par le comité (loi de 1918), certains membres ont par ailleurs participé à des événements (au Salon de l'agriculture pour la présentation du dictionnaire de l'enseignement agricole, pour des « anniversaires » dans des établissements, etc.).

Bien qu'existant et alimenté, le dispositif actuel n'est pas pérenne et dispose d'une faible assise institutionnelle. Le comité n'a ainsi pas fait l'objet d'une instruction ministérielle pour sa composition, ses rôles et son fonctionnement, y compris concernant la prise en charge de son fonctionnement (déplacements de ses membres, etc.). L'archivage des documents actuels en dépôt au service documentaire de l'Institut Agro Dijon nécessite de plus un travail complémentaire et récurrent. D'autres ressources historiques, y compris des établissements d'enseignement agricole, mériteraient d'être également signalées sur l'espace Chlorofil. Sans rechercher l'exhaustivité des sources signalées compte tenu de leur quantité et diversité et des moyens humains et financiers qui pourraient être mobilisés à cet effet, cette activité récurrente demanderait néanmoins la mobilisation de moyens humains et financiers supplémentaires.

Les travaux du comité ont été complétés par ceux de l'association Mémorap qui dispose de son propre site ([Mémorap](#)), référencé sur l'espace de l'histoire de l'enseignement agricole de Chlorofil. Ce site intègre, entre autres, le répertoire du fonds documentaire de l'ex-INRAP conservé à Médiadoc. L'association a produit [un ouvrage sur l'histoire de l'INRAP et sa contribution au modèle pédagogique de l'enseignement agricole](#), édité par Educagri Editions.

Le blog de Michel Boulet, ancien professeur de l'ENESAD et ancien Directeur de l'INRAP, récemment décédé, est également référencé. Il a en effet été « capté » par les équipes de Médiadoc, avec l'accord de son épouse, et mis à disposition sur l'espace de l'histoire de l'enseignement agricole de Chlorofil : [« L'histoire des paysans »](#).

**Grâce à l'engagement et au travail des membres du comité d'histoire de l'enseignement agricole, en premier de son président Edgar Leblanc, à celui des membres de l'association Mémorap et des personnels de Médiadoc et d'Eduter Ingénierie de l'Institut Agro Dijon, l'histoire de l'enseignement agricole dispose donc d'ouvrages clés et d'un site de référencement de sources documentaires « socles ».**

**La non-publication d'un arrêté pour l'institutionnalisation du comité, le fort renouvellement à prévoir de ses membres, la double gouvernance actuelle (Comité, de Mémorap), ainsi que la faiblesse des moyens jusqu'alors dédiés placent le travail entrepris sur l'histoire de l'enseignement agricole (archivage, signalement des sources, publications, valorisation) à un moment clé pour sa pérennisation.**

## 2. [Les attentes de l'institution précisées lors de l'audition du Directeur général de l'enseignement et de la recherche.](#)

L'audition du Directeur général confirme évidemment les attendus de la lettre de mission. Elle a néanmoins permis de préciser les rôles fixés à un comité d'histoire de l'enseignement agricole et à son centre de ressources historiques (CDRH).

---

4 Mémorap : association d'anciens personnels de l'ex-Institut de recherche et d'applications pédagogiques (INRAP). Mémorap dispose d'un blog (<https://memorap.org>).

Bien qu'il ne puisse s'agir uniquement de viser un seul objectif patrimonial, l'importance de celui-ci est néanmoins rappelée. **Collecter, archiver d'une manière professionnelle, signaler des documents historiques de l'enseignement agricole sont ainsi posés comme des actions indispensables à poursuivre et à renforcer.** Au-delà, la mise en œuvre d'un CDRH doit permettre de **valoriser et de mettre à disposition** ses ressources à une diversité d'acteurs, des établissements mais également de toute personne intéressée par cette histoire (personnels des services centraux ou déconcentrés, historiens et autres chercheurs, grand public).

S'ajoute à l'objectif précédent celui **de renforcer l'usage du CDRH et la valorisation de l'expertise des membres d'un comité d'histoire de l'enseignement agricole.** Au-delà du pilotage de travaux propres (CDRH, publications, colloques), il s'agirait donc pour le comité d'accompagner les initiatives d'acteurs, en premier lieu des établissements, prises autour de l'histoire de l'enseignement agricole, par exemple lors de commémorations d'évènements historiques ou de l'organisation d'anniversaires. L'encouragement de ces initiatives des établissements constituerait un second axe d'intervention du comité, par exemple via l'organisation de concours ou de défis concernant l'histoire de l'enseignement agricole qui associeraient l'ensemble des communautés (personnels, apprenants, membres des conseils et des associations des établissements). **Il s'agit aussi d'un moyen de communication pour mettre en valeur les spécificités de l'enseignement agricole et fédérer les communautés éducatives.**

Sur la forme ; **l'exigence d'un ancrage plus fort du comité est confirmée**, à des fins de pérennisation mais également de reconnaissance de l'expertise et de l'engagement de ses membres actuels et futurs. Ce principe est également rappelé pour le CDRH qui, sans cet ancrage, ne pourrait atteindre les objectifs évoqués précédemment en termes de collecte, d'archivage, de signalement et de mise à disposition. Il est néanmoins rappelé que ces principes doivent se mettre en œuvre avec les **objectifs de « réactivité et de souplesse »** formulés dans la lettre de mission.

De même il est entendu que la pérennisation du comité et du centre de ressources entraînera de facto **la mobilisation de moyens humains et de fonctionnement**, y compris pour la prise en charge de frais de fonctionnement. **Les contraintes budgétaires actuelles nécessitent la fixation d'objectifs et de modalités de fonctionnement en cohérence avec ces contraintes.**

**L'usage de dispositifs existants** pour l'ancrage du comité et le fonctionnement du centre de ressources est vivement souhaité par le Directeur général.

### 3. Les éléments saillants de la mission suite aux consultations d'acteurs.

Il y a d'abord **une forte unanimité des acteurs consultés sur la nécessité d'un comité d'histoire de l'enseignement agricole et de ses productions** ainsi que sur la quantité et la qualité travail réalisé par le comité actuel, particulièrement par son président.

**L'existence du comité et de ses travaux (particulièrement le dictionnaire) sont connus de la majorité des acteurs consultés**, c'est également le cas pour l'espace « histoire de l'enseignement agricole » de Chlorofil. Un chef d'établissement ayant par exemple utilisé cet espace lors d'un anniversaire de son EPLEFPA.

Cette connaissance est plus faible concernant Mémorap, son site et ses travaux, ce qui n'a rien de surprenant compte tenu de l'objet de ses travaux.

**Un avis très affirmé des acteurs consultés, en premier des membres du comité actuel, sur la nécessité d'institutionnaliser davantage le comité, notamment par la publication d'une instruction ministérielle et la désignation d'un opérateur technique d'appui, en citant souvent l'Institut Agro compte tenu de l'histoire particulière de l'école de Dijon (INRAP, INPSA...) et de sa mission d'appui à l'enseignement agricole. Selon certains acteurs consultés, la publication d'un arrêté MASA/DGER formalisant le comité (composition, fonctionnement et objets) et son ancrage technique à l'Institut Agro (Dijon) constitueraient ainsi une action impérieuse pour sa pérennisation.**

Pour les membres du comité consultés, et d'autres acteurs, d'autres scénarios<sup>5</sup> d'ancrage (« comme aujourd'hui », « association ») ne répondraient pas à cette nécessité d'institutionnalisation car ils généreraient un risque élevé d'une non-pérennisation du comité et de ses productions.

**Quelques critiques** sont formulées par les acteurs consultés :

- un « entre-soi » du comité actuel qui serait essentiellement centré sur l'enseignement agricole public ou encore « seulement » sur l'enseignement technique agricole et pas sur l'enseignement supérieur, la recherche agronomique, l'agriculture,
- une histoire essentiellement positive de l'enseignement (technique) agricole,
- un manque de « véritables » historiens dans le comité.

Questionné à ce propos, le président du comité argumente très précisément en réponse à ces (**quelques**) critiques : urgence de traiter l'existant et l'aisément disponible en matière de ressources historiques ; difficulté pour faire participer certains acteurs de l'enseignement privé alors qu'ils ont été sollicités, histoire factuelle ; présence d'acteurs de l'enseignement agricole mais également d'historiens dans le comité, etc. Un balayage des documents, ouvrages et bibliographie mis en ligne sur Chlorofil ne met d'ailleurs pas en évidence l'absence de l'histoire de l'enseignement agricole privé, peut-être excepté concernant les établissements de l'UNREP. Selon les propos du Président du comité, son Directeur de l'époque a été sollicité de nombreuses fois, il n'a jamais participé au comité. D'autre part le dictionnaire de l'enseignement agricole intègre de nombreuses notices qui traitent de l'enseignement agricole privé, de l'enseignement supérieur, d'ailleurs rédigées par des (ex)acteurs de ces institutions.

**En très grande majorité les acteurs consultés expriment leur motivation pour participer au comité**, par exemple des fédérations et associations de personnels de l'enseignement agricole, mais moins souvent pour produire (articles, etc.), faute de temps, voire de compétences en histoire et de son mode d'écriture spécifique.

Plusieurs demandes ont été formulées pour préciser, voire renforcer, les usages opérationnels d'un comité d'histoire de l'enseignement agricole et de ses productions, étant entendu comme un souhait de renforcer leur valorisation, voire leur usage concret, y compris par les personnels et apprenants de l'enseignement agricole et du MASA dans une logique participative de co-production.

Des demandes ont été également exprimées pour :

- travailler à l'histoire plus contemporaine de l'enseignement, notamment la période postérieure à 1980.,
- apporter des précisions sur l'objet « documentaire » (qu'est-ce qu'une ressource historique ?),

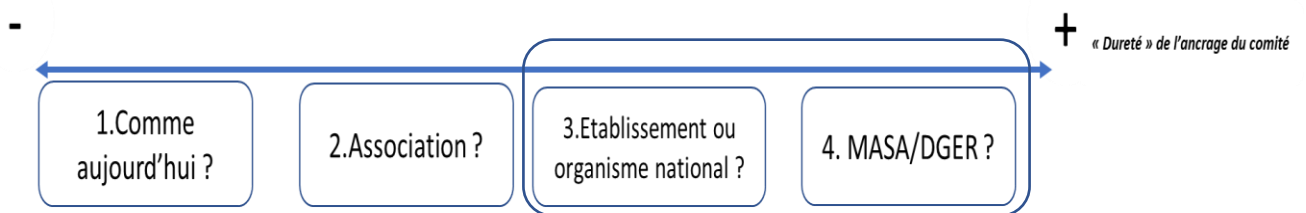
---

<sup>5</sup> CF ; point 6 : scénarios de formalisation et d'ancrage d'un comité de l'« histoire de l'enseignement agricole »

- la nécessité de différencier explicitement les travaux ou supports de signalement de sources documentaires de leur collecte « physique ».

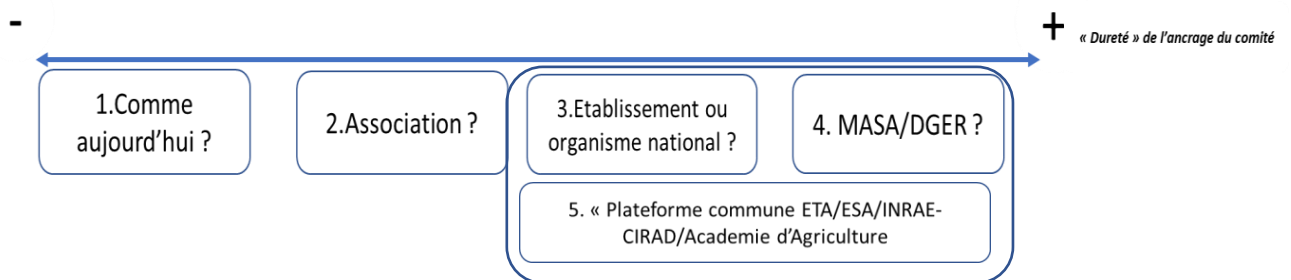
#### 4. Scénarios de formalisation et d'ancrage d'un comité de l'« histoire de l'enseignement agricole »

Dans un premier temps ces consultations, d'autres échanges et nos analyses, conduisent à la formalisation de 4 scénarios. (A gauche un faible ancrage institutionnel, à droite un fort ancrage institutionnel)



Les scénarios 3 et 4 peuvent éventuellement être articulés (MASA/DGER pour le pilotage politique du comité, un opérateur national pour la mise en œuvre du programme d'actions élaboré par le comité).

Dans un second temps, certaines consultations ont généré un cinquième scénario. Il est présenté en sus des autres car il a été mentionné par peu de personnes consultées (4 sur une trentaine), la grande majorité évoquant spontanément uniquement un comité pour l'histoire de l'enseignement technique agricole. De plus il se superpose au scénario 3 et 4.



Chaque scénario fait l'objet d'une analyse synthétique à la page suivante.



## Analyse des 5 scénarios

Scénario comité	Points forts-Atouts	Points faibles-risques	Conditions	Remarques-questions
1. Comme aujourd'hui	Souplesse, réactivité Faibles coûts (mais cachés à l'Institut Agro Dijon) Fonctionne sans textes formels MASA	Faible pilotage institutionnel Actions au fil de l'eau pour l'Institut Agro Dijon Pérennité ? Repose uniquement sur des engagement individuels	Prévoir au moins une charte (objectifs et fonctionnement) Appui technique et organisationnel d'un opérateur national	Prévoir un budget
2. Association	Plus formel que 1 Souplesse, réactivité Faibles coûts ( mais cachés à l'Institut Agro Dijon) Fonctionne sans textes formels MASA mais avec la gouvernance de l'association	Faible pilotage institutionnel (priorités) Actions au fil de l'eau pour l'Institut Agro Dijon Pérennité ? Repose uniquement sur des engagement individuels	Association à créer Au moins formalisation des objectifs et le fonctionnement Appui technique et organisationnel d'un opérateur	Prévoir un budget fonctionnement comité et CDRH
3. Opérateur national	Fort ancrage institutionnel Pérennité Coûts plus élevés que 1 et 2 mais « soutenables » Pilotage institutionnel renforcé et technique favorisé	Acceptation d'un opérateur Instance interne à créer Capacité de l'opérateur à s'ouvrir au-delà de son propre cercle Réactivité et souplesse relatives	Choix d'un opérateur « compétent » et motivé Texte (NDS) ou actualisation RI de l'opérateur (nouvelle instance) LDM DG opérateur	Prévoir un budget NDS dans le cadre du DNA ?
4. MASA/DGER	Très fort ancrage institutionnel Pérennité Forts pilotage Institutionnel et technique (priorités, événements, etc.)	Réactivité, souplesse ?	Création d'une instance ad hoc MASA/DGER (par arrêté) Délégation de gestion à un opérateur	Prévoir un budget Temps DGER ? Place des partenaires sociaux ?
5. Plateforme (ESA, ETA, INRAE)	Ouverture>EA (ETA, ESA, recherche..) Mutualisation, production plus importante et au niveau MASA Cohérent avec un enseignement rattaché à un ministère technique Pérennité	Lourdeur de mise en place, de gouvernance et de pilotage « Réactions identitaires » (patrimoine historique propre à chaque établissement ou opérateur) Intérêt et place de l'histoire EA/autres objets ? Coûts probablement plus importants	Accord des parties à travailler Gouvernance partagée Positionné dans 1 seul établissement (technique et Fi) Apports de moyens des membres 1 chef de projet tps plein Convergence des objets à organiser	Prévoir un budget Textes (Arrêté, Cir, NDS ?)

NB : les scénarios 3 et 4 sont encadrés car ils peuvent être opérés conjointement

## 5. Quel que soit le scénario retenu, quelques recommandations :

- i. **A des fins de pérennisation du comité et de ses productions installer une gouvernance unique qui distingue l'activité du comité (politique) de celle du CDRH (technique) :**
  - **formaliser** sa composition<sup>6</sup>, ses rôles et fonctionnement ainsi que les processus de pilotage du CDRH tels que stipulés dans le projet d'arrêté de 2015, en veillant à une représentation de l'ensemble des institutions de l'enseignement agricole via leur fédération ou associations, y compris de l'enseignement supérieur agronomique. mais également à la présence d'historiens.
  - **Renouveler** ses membres et désigner un Président,
  - **Intégrer** des représentants de l'association Mémorap dans ce comité.
  
- ii. **Choisir un scénario d'ancrage du comité** tant sur les plans formel (rôles, composition, fonctionnement) que technique (aide à l'organisation des réunions et travaux du comité, mise en œuvre du CDRH et alimentation de l'espace de Chlorofil, gestion des moyens délégués par la DGER).
  
- iii. **Désigner officiellement un opérateur technique et d'animation du comité, doter cet opérateur de moyens cohérents** avec les objectifs fixés au comité :
  - a. **Un minimum 20 k€/an dès 2024** (15 k€ pour le CDRH, 5 k€ pour le fonctionnement du comité) quel que soit le scénario retenu pour la mise à niveau de l'archivage des documents présents à Médiadoc (stagiaires archivistes au moins 2 ans), le renforcement du signalement de sources (établissements, etc.) et l'enrichissement de l'espace sur Chlorofil.
  - b. **Si des objectifs supérieurs sont fixés** (archivage et signalement plus importants, publications éditées, évènements...) et/ou scénario 5 mobiliser **au moins 1 ETP permanent et 50 k€/an.**
  
- iv. **Valoriser les expertises des membres du comité et les sources historiques de l'enseignement agricole, renforcer leur usage** et la participation-contribution des établissements, de leurs personnels et apprenants, avec les objectifs suivants :
  - **renforcer la formation des personnels**, notamment entrants, y compris dans les fonctions de direction),
  - **Favoriser les publication et travaux**, recherches, thèses et études,
  - **Accompagner les établissements dans leurs initiatives** en en rapport avec l'histoire de l'enseignement agricole (anniversaires, expositions.),
  - **Encourager et accompagner les initiatives locales**, par exemple via des concours ou des défis « histoire de votre établissement ».

---

<sup>6</sup> Composition : cf point 9 du rapport : Un premier collège composé du DGER, du Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole, du directeur de l'opérateur désigné, ou de leurs représentants. Un deuxième collège constitué de douze personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences dans le domaine de l'enseignement agricole.

## 6. En conclusion :

Depuis sa mise en place, le comité d'histoire de l'enseignement agricole, l'association Mémorap et l'engagement de composantes de l'Institut Agro Dijon (Médiadoc et Eduter Ingénierie) ont permis une première étape pour une « patrimonialisation socle » de sources historique. L'espace de Chlorofil dédié et la production de plusieurs ouvrages illustrent concrètement cette dynamique patrimoniale et éditoriale.

Malgré le rapport de l'inspecteur général Leblanc et sa proposition d'arrêté (2015), le comité d'histoire de l'enseignement agricole et son centre de ressources historiques (CDRH) n'ont cependant pas fait l'objet d'une installation et d'un cadre formels.

Dans un contexte de fort renouvellement de ses membres, cette situation du comité et de son CDRH met en péril sa pérennisation, donc celle de ses travaux et publications, elle ne favorise pas non plus leur visibilité, voire leur usage par les établissements d'enseignement agricole ou les personnes intéressées par l'histoire de l'enseignement agricole. Elle génère également une faible reconnaissance de l'expertise et du fort engagement des membres actuels du comité.

En réponse aux attendus de la mission il est proposé plusieurs scénarios pour l'ancrage du comité et de son CDRH. Si le choix final de l'un de ce scénario appartient naturellement au Directeur général de l'enseignement et de la recherche, la pérennisation du comité, de ses travaux et de son CDRH nécessitent à minima une instruction ministérielle pour le comité d'histoire (rôles, composition, fonctionnement) ainsi qu'une dotation de moyens au niveau des objectifs qui lui seraient fixés.

Associée à la désignation d'un opérateur technique d'appui au comité et pour le fonctionnement du CDRH, cette instruction permettrait d'enclencher une seconde étape dans la dynamique initiée en 2015, tout en renforçant la valorisation des ressources historiques, de futures publications mais également celle de l'expertise-engagement des membres du comité. Ainsi formalisé et doté, le comité pourrait également renforcer son accompagnement des initiatives prises par les établissements en matière d'histoire de l'enseignement agricole, voire les encourager à travers diverses actions.

7. Annexe 1 : Projet d'arrêté (2015),

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

**Arrêté du [ ]  
portant création d'un comité d'histoire de l'enseignement agricole**

NOR : [...]

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation**

**Vu le décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt ;**

Sur proposition du directeur général de l'enseignement et de la recherche

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Il est créé auprès du directeur général de l'enseignement et de la recherche un comité d'histoire de l'enseignement agricole dont les missions sont ainsi définies :

- contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de l'enseignement agricole depuis ses origines et plus particulièrement depuis la loi du 02 août 1960 ; participer à la préservation du patrimoine de l'enseignement agricole et à sa valorisation, à la diffusion des connaissances disponibles sur l'enseignement agricole et les fonctions sociales qu'il remplit ;
- recueillir et rassembler les archives privées, des témoignages ou tout autre document portant sur l'histoire de l'enseignement agricole ;
- favoriser la conservation de ces documents et en assurer la diffusion dans les meilleures conditions ;
- susciter et coordonner les recherches, études, travaux bibliographiques et guides de sources et en soutenir la publication, la promotion et leur mise à disposition, notamment, des établissements d'enseignement et de formation professionnelle, de leurs élèves, apprentis et stagiaires ;

- encourager et appuyer les établissements d'enseignement agricole publics et privés à recueillir leurs archives, à étudier leur histoire ;
- organiser des manifestations destinées à mieux faire connaître l'histoire de l'enseignement agricole ;
- assurer la liaison avec les comités, musées ou associations impliqués dans des travaux sur l'histoire de l'éducation et en particulier avec le comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports ;
- donner son avis sur les questions de sa compétence qui lui sont soumises par le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou ses services ;

**Art. 2.** - Outre son président, le comité d'histoire est composé de seize membres répartis en deux collèges :

- a) Le premier collège comprenant quatre membres de droit :
  - le directeur général de l'enseignement et de la recherche ;
  - le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ;
  - le chef de la mission des Archives nationales auprès du ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
  - le directeur d'EDUTER Dijon ;
  - ou leurs représentants ;
- b) Le deuxième collège constitué de douze personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences dans le domaine de l'enseignement agricole.

**Art. 3.** - Sont nommés par décision du directeur général de l'enseignement et de la recherche pour un mandat de trois ans renouvelables :

- le président du comité d'histoire, sur proposition du comité ;
- les membres du deuxième collège, sur proposition du président du comité d'histoire.

**Art. 4.** - Le président du comité anime les travaux et les séances du comité qu'il convoque. Il le représente auprès des instances visées à l'article 1. Il est assisté par un secrétaire, choisi parmi les membres pour une durée de trois ans renouvelables.

**Art. 5.** - Le comité d'histoire définit ses modalités de fonctionnement sur proposition de son président. Il se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son président. Il élabore son programme de travail annuel sur proposition de ses membres et le président le soumet à l'approbation du directeur général de l'enseignement et de la recherche. Chaque réunion

donne lieu à un compte rendu. Il élabore un rapport annuel présenté au directeur général l'enseignement et de la recherche et par ailleurs annexé au rapport d'activité de la direction générale.

Le comité d'histoire peut désigner en son sein des groupes de travail pour étudier des questions particulières. Il peut auditionner et associer toute personne en raison de sa compétence ou de sa fonction dans le cadre de ses travaux. La liste de ces personnes associées est tenue à jour par le secrétaire du comité.

**Art.6.** - La direction générale de l'enseignement et de la recherche a la charge des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement du comité d'histoire. Les frais de déplacement engagés par les membres sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La contribution des personnes qualifiées est bénévole et non rémunérée.

**Art.7.** - Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le [ ].

## 8. Annexe 2 : personnes consultées

Prénom, Nom	Fonctions, organisme
Edgar Leblanc (2fois)	Inspecteur général (h) de l'agriculture, président du CHEA
Hervé Savy	Doyen (h) de l'inspection de l'enseignement agricole, membre du CHEA
Roland Jussiau	Président de Mémorap (ex-Inspecteur enseignement agricole, ex-INRAP)
Marie-Odile Nouvelot	Secrétaire de Mémorap (Ex-Ingénieur d'Etudes Eduter/ENESAD) °
Emmanuel Delmotte	Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Anne-Lucie Wack	Directrice générale de l'Institut Agro
François Roche-Bruyn	Directeur Institut Agro Dijon
Roland Grimault	Directeur de l'UNMFREO
Florence Machefer	Secrétaire générale du CNEAP
Nicolas Boivin	Directeur adjoint UNREP
Jean-Baptiste Auroy	Président E2TAP
Cyril Kao	Chef service ESRI/service ESRI/DGER, adjoint du DGER
Jérôme Coppalle	Sous-directeur ESR/DGER
Dominique Grevey	Directeur de l'Enseignement supérieur, des Sites et de l'Europe (DESSE)
Dorothee Demailly	Conseillère du Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Nathalie Prudon-Desgouttes	DRAAF Adjointe, cheffe du SRFD AURA
Constant Lecoeur	Secrétaire Permanent de l'Académie d'Agriculture
Joël Simon	Inspecteur de l'enseignement agricole
Philippe Prévost	Chargé des coopérations numériques et de la valorisation des connaissances Alliance Agreenium
Florent Marguier (2fois)	Chef du service documentaire de l'Institut Agro Dijon (Médiadoc)
Cécile Daussun	Chef de la mission « Archives » du MASA
Estelle Veuillerot	Directrice d'Eduter Ingénierie/Eduter/Institut Agro Dijon
Sylvie Robert	Directrice Campus de Florac de l'Institut Agro Montpellier
Xavier Le-Coeur	CGAAER
N Drif	
P Vincent	
V Piveteau	
G Thomas	
Damien Trémeau	Directeur de l'ENSFEA
Benoît Bonaimé	Directeur général de l'enseignement et de la recherche
Anne-Detaille	Adjointe au Sous- Directeur Pofé/DGER

## 9. Annexe 3 : lettre de mission



Direction générale  
de l'enseignement  
et de la recherche

Le Directeur général

Paris, le 05 SEP. 2023

Monsieur le Directeur, *cher Thierry,*

Le Comité d'histoire de l'enseignement agricole a été créé à la suite d'une mission confiée en 2015 à l'inspecteur général de l'agriculture Edgar LEBLANC par le ministre Stéphane LE FOLL. A la suite, Edgar LEBLANC en a été nommé président. Ce comité fonctionne depuis lors, déployant une activité soutenue : réunions, colloques, publications d'ouvrages, le dernier étant le dictionnaire de l'enseignement agricole. Toutefois, son assise reste faible, et son fonctionnement fragile.

Afin d'assurer la pérennité du comité je vous demande :

1. De me faire des propositions qui permettront d'ancrer ce comité ainsi que d'en arrêter des modalités de fonctionnement, tout en restant une structure souple et réactive.

Dans le cadre de ce volet de votre mission, vous prendrez l'attache du président du comité et, en tant que de besoin, d'autres membres, que vous pourrez associer à votre démarche.

2. D'organiser un centre de ressources pour la préservation et la valorisation des sources documentaires historiques de l'enseignement agricole.

Ce volet de votre mission consiste à formuler des propositions pour structurer la collecte, le référencement, et la valorisation de ce patrimoine au sein de L'Institut Agro. Les ressources concernées, si elles sont majoritairement à Dijon, sont sans doute également pour certaines dans d'autres sites de L'Institut Agro, notamment Florac, Rennes, Clermont-Ferrand – Marmilhat.

Monsieur Thierry LANGOUËT  
Directeur de la mission d'appui à l'enseignement technique  
Direction générale de l'Institut Agro, adjoint directeur Institut Agro Dijon  
Directeur d'Eduter  
26, Boulevard Docteur Petitjean  
21079 DIJON CEDEX



Vous prendrez en compte dans le champ de votre mission les documents mis aujourd'hui en ligne par le Comité d'histoire de l'enseignement agricole sur l'espace « histoire de l'enseignement agricole » du site Chlorofil. Vous expertiserez la possibilité et les modalités d'intégration dans ce centre de ressources de celles collectées par Michel BOULET, ancien ingénieur d'agronomie, professeur d'enseignement supérieur à l'ENSSAA et dernier directeur de l'INRAP, récemment décédé, et avec lesquelles il alimentait son blog, « l'école des paysans ». Son épouse a donné un accord de principe pour la préservation de ces ressources dans un cadre de ce type. Dans un sens comparable, la relation avec le blog publié par Mémorap, qui est aujourd'hui techniquement supporté par Médiadoc de L'Institut Agro Dijon est également à prendre en compte.

Vos propositions devront naturellement être en cohérence avec le projet de L'Institut Agro. Fonctionnellement, elles prendront en compte toutes les possibilités que peuvent offrir à des étudiants, chercheurs, usagers divers, les modalités d'accès présentielles, mais surtout numériques. Elles comprendront des conditions et modalités de développement institutionnel et opérationnel.

Pour les deux volets de votre mission vous vous appuyerez sur la plus large consultation de la communauté scientifique, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole, et de toute personne qui vous semblera utile. Vous solliciterez le président du Comité d'histoire de l'enseignement agricole, le président de Mémorap, et les membres de ces organisations que vous jugerez utile. Si l'intérêt d'une formalisation des relations avec cette dernière association venait à émerger au cours de vos travaux, vous ne manquerez pas d'en indiquer la forme et les modalités que vous préconiserez.

Vous bénéficierez de l'appui en tant que de besoin des services de la DGER, et le cas échéant, par saisine sous mon couvert, du service des affaires juridiques du secrétariat général du ministère. Vous me rendrez compte d'une première étape des deux volets de votre mission sous un délai de x mois, et me remettrez votre rapport définitif pour février 2024.

Vous serez naturellement en lien étroit la directrice générale de L'Institut Agro concernant l'ensemble des propositions que vous formulerez, le champ de ce volet de votre mission relevant explicitement des missions de L'Institut Agro.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.



Benoît BONAIMÉ